




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-18396-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.706**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PLACE DU GENERAL DE GAULLE - ÉCHANGE DE L'EMPRISE FONCIÈRE SUITE
AU DÉPLACEMENT DE L'ASSISE DU PROJET DE L'ACQUEREUR**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Alexandre GALLESE, Mme Odile BONTHOUX**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : PLACE DU GENERAL DE GAULLE - ÉCHANGE DE L'EMPRISE FONCIÈRE SUITE AU DÉPLACEMENT DE L'ASSISE DU PROJET DE L'ACQUEREUR - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

I/ Historique

Par délibération N° 2011-208 en date du 07 mars 2011, il a été décidé de céder à la SARL Groupe GCH substitué par la SCI GC Rotonde par délibération n°2011-981 du 26 septembre 2011, l'ensemble immobilier abritant l'ancien Office de Tourisme, cadastré AL1, AL 47 et AL 77 à 80, d'une contenance de 613 m² et d'une SHON de 1166 m² au prix de 10 000 000€.

Une promesse synallagmatique de vente a été signée le 30 mai 2011, sous la seule condition suspensive du déclassement de l'immeuble.

Par délibération séparée N°2011-1323 du 12 décembre 2011, le déclassement du bâtiment a été prononcé suite au déménagement des services de l'Office Municipal du Tourisme dans le nouveau bâtiment affecté à celui-ci, levant ainsi la condition suspensive, et rendant la vente parfaite.

L'acte réitéré de vente a donc été signé le 05 juin 2012 au profit de la SCI GC Rotonde qui a substitué la SARL Groupe GCH.

II/ Evolution du projet de l'acquéreur

Le projet initial de la SARL GROUPE GCH en date du 7 octobre 2010, (annexe 1) comprenait une augmentation de la SHON de 299 m² par élévation du bâtiment de deux niveaux.

Conformément à l'avis d'appel à candidature, le bâtiment était acheté « en l'état » sans que cette augmentation de SHON ne soit imposée à titre de condition suspensive dans l'acte.

Suite à la signature du compromis, l'acquéreur a fait pratiquer les études règlementaires, techniques et architecturales, pour la réalisation de son projet.

Un décret N°201-1254 du 22 octobre 2010 est venu modifier les normes des bâtiments pour la prévention du risque sismique, notamment en cas de changement d'affectation s'agissant d'un établissement recevant du public. La SARL Groupe GCH a donc mandaté la société SOCOTEC afin de vérifier que le projet était en adéquation avec le décret précité.

La conclusion du rapport SOCOTEC est catégorique : « la construction est de conception ancienne, elle ne permet pas d'atteindre le niveau minimal de protection que l'on doit conférer au bâtiment compte tenu de son changement de destination. »

Le projet initial de la SARL Groupe GCH, permettant la conservation du bâtiment n'était donc plus réalisable en tant que tel.

L'acquéreur a donc décidé de procéder à une déconstruction – reconstruction du bâtiment, permettant de répondre aux normes techniques actuelles tant parasismiques que d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La SARL Groupe GCH s'est donc rapprochée de l'Architecte des bâtiments de France afin d'étudier la possibilité de déposer des permis de démolir et de reconstruire, s'agissant d'un emplacement situé dans le site inscrit de la Rotonde.

Ce dernier a analysé le projet dans le cadre d'une approche globale, prenant en considération le projet de requalification de la place de la Rotonde dans son ensemble.

C'est en effet, l'ensemble immobilier composant la place de la Rotonde qui fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet global de réaménagement, allant de la Place Ferréol, à la Place du Général de Gaulle, en passant par la Place Jeanne d'Arc, et aux voiries adjacentes.

Dans ce contexte, il estime qu'un projet d'une nouvelle construction en lieu et place de l'ancien office du tourisme vient renforcer le parti d'aménagement général du site, et doit être en cohérence avec celui-ci.

Dans cette optique, il a invité les architectes de cette opération à composer son futur bâtiment :

- en l'axant sur la fontaine de la Rotonde
- et, en l'implantant dans une disposition parallèle au cours Mirabeau.

Ces points importants à prendre en compte liés à la morphologie du futur immeuble conduisent à un déplacement du terrain d'assiette de l'opération.

En conséquence, lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, par délibération N° 2011- 982, l'acquéreur a été autorisé à déposer un permis de construire et de démolir sur une emprise de 242 m² devant faire l'objet d'un déclassement du domaine public.

Les dits permis ont été déposés le 07 octobre 2011 et délivrés le 19 décembre 2011.
Aucun recours n'ayant été déposé à leur encontre, ils sont devenus définitifs.

Par délibération du conseil municipal N° 2011-1324 du 12 décembre 2011, le déclassement d'une emprise de 242 m² au sol a été prononcé pour permettre la modification de l'assiette foncière du projet, et le respect des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Après délivrance du permis, il s'avère que l'emprise à céder (197 m²) à la SCI GC ROTONDE s'intègre dans l'emprise qui a été déclassée (242 m²), laquelle avait été estimée sur une hypothèse maximale intégrant aussi les sujétions techniques qui pourraient apparaître lors de la mise en œuvre du chantier.

Comme le précisait la délibération N° 2011-1324 du 12 décembre 2011, les parcelles déclassées qui n'auront pas été utiles à l'implantation définitive du bâtiment seront réaffectées à la circulation publique.

La SHON du nouveau projet est réduite à 1128 m² au lieu des 1465 m² initialement prévus dans l'offre de l'acquéreur et des 1166 m² du bâtiment actuel.

En outre, à l'arrière du bâtiment, un escalier, d'une superficie d'environ 20 m², va être édifié par la SCI GC Rotonde. Toutefois, celui-ci sera ouvert à la circulation publique car il est consenti une servitude de passage au profit de la Commune d'Aix-en-Provence.

Cet échange foncier va donc permettre d'améliorer la circulation piétonne autour du bâtiment, qui va être re-axé.

Il convient donc de décider l'échange de parcelles entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Société Civile GC Rotonde (substituant la SARL Groupe GCH).

La Ville cédera les emprises (lot A et B) figurant en jaune sur le plan, dénommé « Plan d'échange – Cession au profit de la SCI GC Rotonde » d'une surface totale de 197 m².

En échange, une fois son bâtiment édifié, la société civile GC Rotonde cédera à la Commune d'Aix-en-Provence, les emprises (lot I, J, L, C, E, G) d'une superficie de 177 m² figurant en bleu sur le plan dénommé « Plan d'échange – Cession au profit de la Ville d'Aix-en-Provence »

Par ailleurs, une servitude de passage (d'une superficie d'environ 20 m²) sera consentie par la SCI GC Rotonde au profit de la Commune d'Aix-en-Provence, sur l'escalier à l'arrière du bâtiment figurant sur le plan dénommé « Coupe du projet » et sur le plan « Division parcellaire – Création d'une servitude de passage ».

Les services des domaines ont évalué ces différents tenements fonciers.

L'emprise (en jaune) d'une surface totale de 197 m², a été évaluée à la somme de 877 000€ HT.

L'emprise (en bleue) d'une surface totale de 177 m², a été évaluée à la somme de 788 000€ HT.

Le solde de l'échange des parcelles s'élève à 89 000 € HT.

Par ailleurs, la servitude au profit de la Ville a été estimée à la somme de 71 200€ HT.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'échange de parcelles avec la Société Civile GC Rotonde substituant la SARL Groupe GCH, pour la réalisation du projet tel présenté ci-dessus et en annexe 2 et 3.
- **DIRE** que les emprises, dénommées lot A et B, d'une contenance de 197 m² seront cédées par la Commune d'Aix-en-Provence au profit de la société Civile GC Rotonde, immatriculée le 01 juin 2011 sous le N° 532725751 RCS
- **DIRE** que dans un second temps, après démolition et reconstruction du bâtiment, les emprises dénommées lot I, J, L, C, E, et G d'une contenance de 177 m² seront cédées par la SCI GC Rotonde à la Commune d'Aix-en-Provence
- **ACCEPTER** la création d'une servitude de passage au profit de la Commune d'Aix-en-Provence sur l'intégralité de l'escalier situé à l'arrière du bâtiment permettant de rejoindre la rue Gontard
- **DIRE** que selon avis des domaines du 20 janvier 2012 une soulte sera versée par la société Civile GC Rotonde, d'un montant de 17 800€ HT constitué du solde des échanges, diminué du prix de la servitude
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces qui en seront la suite ou la conséquence
- **AUTORISER** le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante

**2012.706 - PLACE DU GENERAL DE GAULLE - ÉCHANGE DE L'EMPRISE FONCIÈRE
SUITE AU DÉPLACEMENT DE L'ASSISE DU PROJET DE L'ACQUEREUR**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 42
Contre	: 12

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

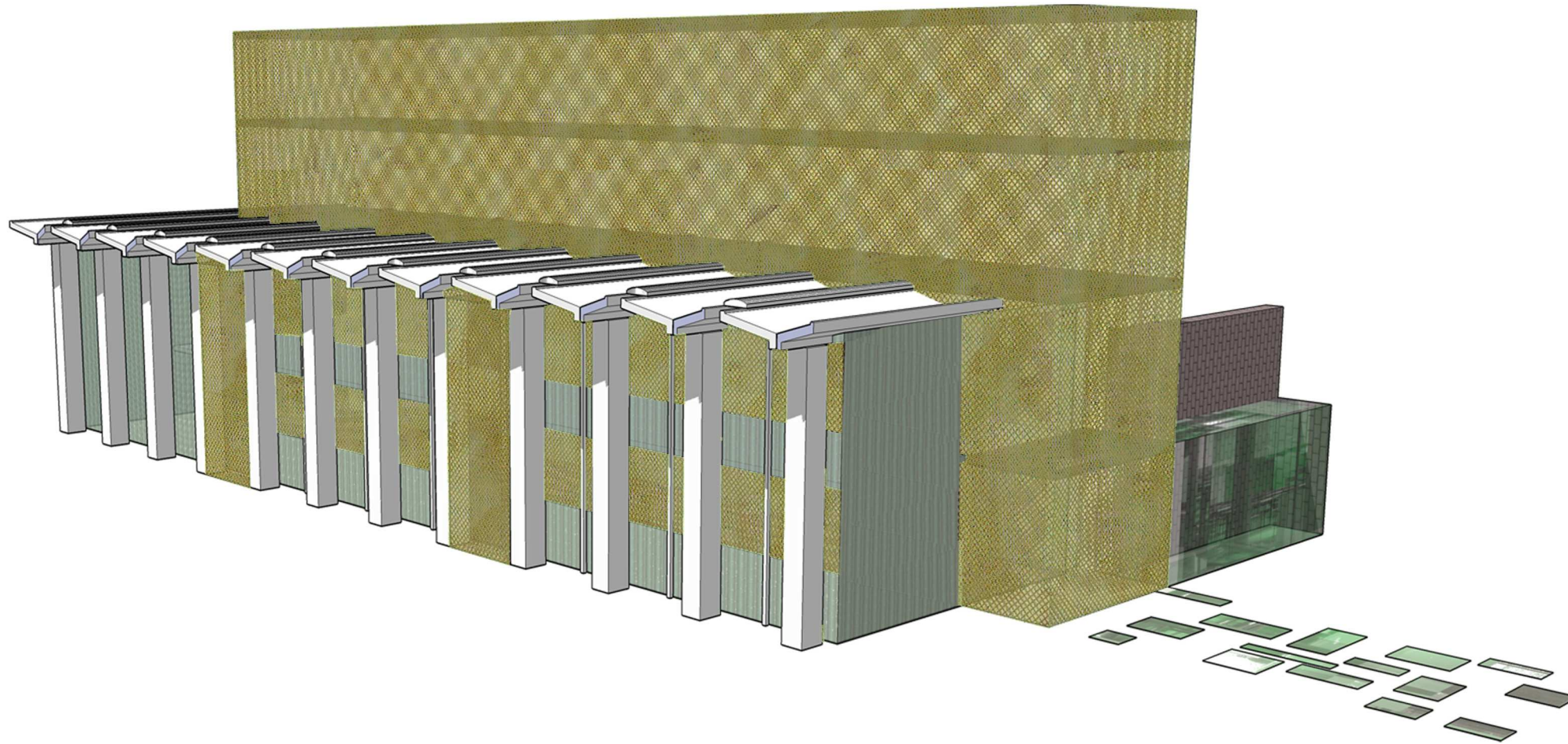
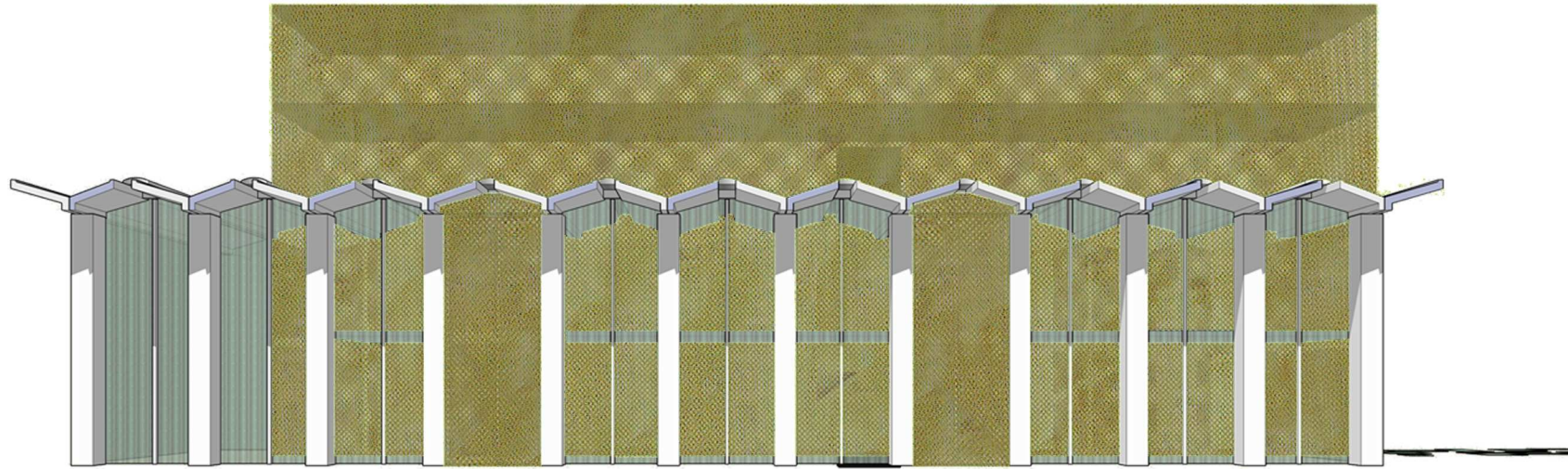
**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

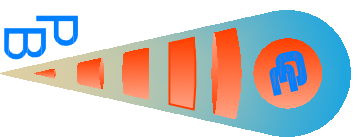






S.C.P. POUSSARD BORREL

Géomètre - Expert Foncier
(Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL)



Site de l'Office de Tourisme
Projet d'aménagement

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
QUARTIER : La Rotonde
CADASTRE : Section AL n° 1-47-77-78-79-80-DP

PLAN D'ECHANGE-CESSION au profit de la SCI GC ROTONDE

(Parcelles à échanger par la Ville d'Aix-en-Provence)

Coordonnées des points de division ou de repérage			
NUMERO	X	Y	DISTANCE
A	851242,04	140939,39	5,38
B	851240,99	140944,67	35,05
G	851276,57	140951,50	4,78
H	851276,50	140946,81	
I	851247,41	140927,83	6,97
J	851248,57	140921,97	
1	851236,23	140937,78	
2	851237,02	140923,82	
3	851264,16	140924,82	
4	851291,51	140930,40	

ECHELLE : 1/200



Bureau principal : Le Val Saint-Jean F, 39 avenue Jules Ferry, 13617 Aix-en-Provence cedex 01
Tél: 04 42 26 11 77 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

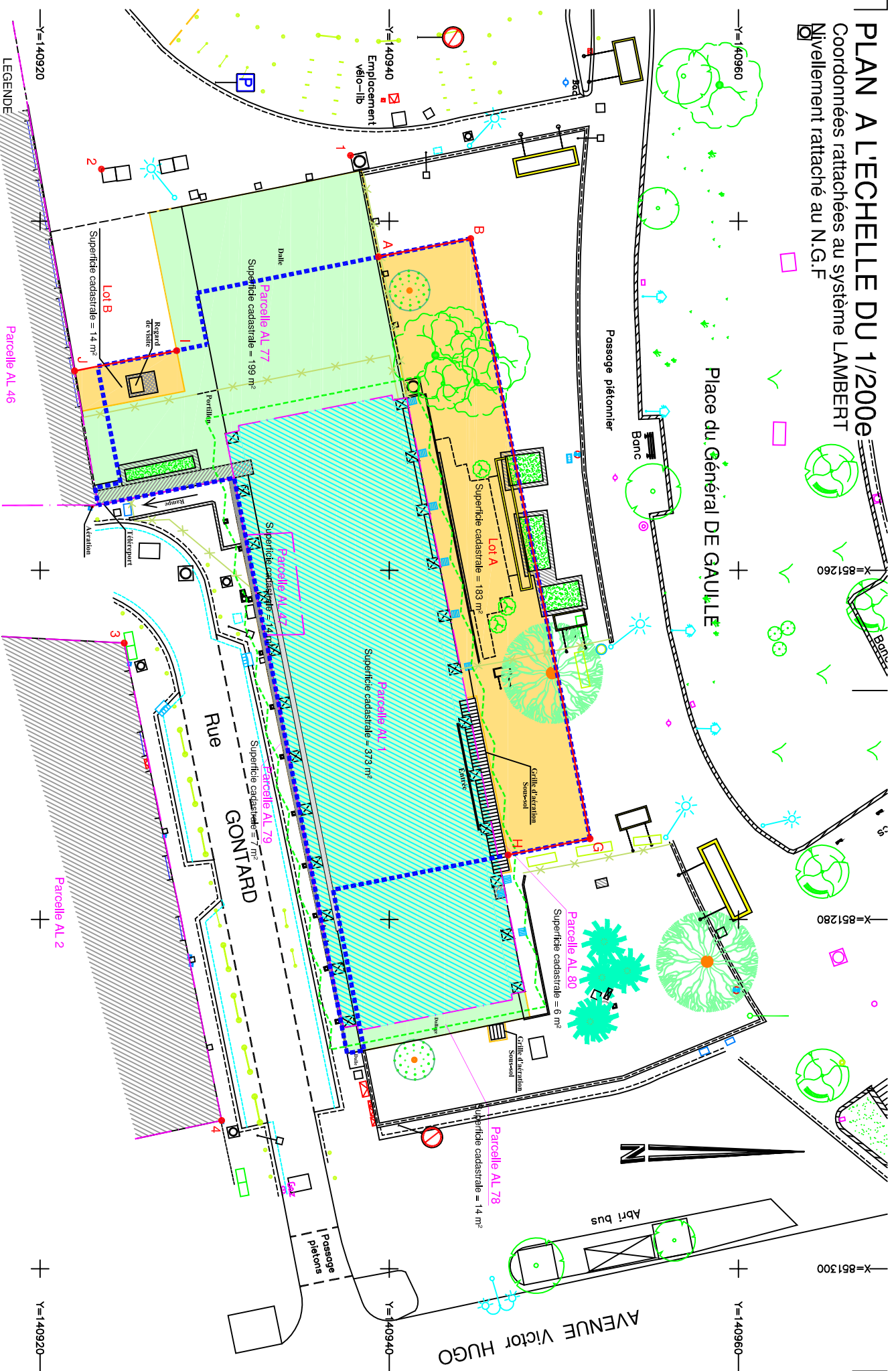
Bureau secondaire : 10, Bd Jean-Jaures, BP 527, 83470 Saint-Maximin la Sainte Baume
Tél: 04 94 78 13 57 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com



Ref : 8606

PLAN A L'ECHELLE DU 1/200e

Coordonnées rattachées au système LAMBERT
Nivellement rattaché au N.G.F



- Point de division ou de repérage
- Ligne divisoire
- Limite de division définie par la S.C.P. POUSSARD-BORREL le 27/04/2010 (Ref. dossier : 8544)
- Emprise Sous-Sol OFFICE DE TOURISME
- Emprise Rez-de-Chaussée / Etoge OFFICE DE TOURISME
- Emprise Toiture OFFICE DE TOURISME
- Emprise parcelle à échanger (superficie = 183 + 14 = 197 m²)
- Emprise du futur projet (S avec casquette = 621 m²)

— Limite fiscale d'après cadastre
(limite non contradictoire)

SCP POUSSARD BORREL
Géomètre - Expert Foncier
Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL

Le Val Saint-Jean F
39 Avenue Jules Ferry
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Bureau principal : Le Val Saint-Jean F, 39 Avenue Jules Ferry, 13617 Aix-en-Provence cedex 01
Tél: 04 42 26 11 77 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

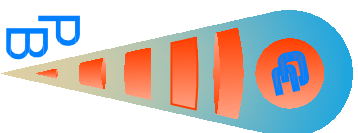
Bureau secondaire : 10, Bd Jean-Jaures, BP 527, 83470 Saint-Maximin la Sainte Baume
Tél: 04 94 78 13 57 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

Plan Informatique / AUTOCAD V2000
8606dcs - novembre - Juin 2012 - USB 5

S.C.P. POUSSARD BORREL

Géomètre - Expert Foncier

(Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL)



COMMUNE DAIX-EN-PROVENCE
 QUARTIER " Centre Ville "

CADASTRE : Section AL n° 1 - 47 - 77 - 78 - 79 - 80 - DP

Site de l'Office de Tourisme
 Projet d'aménagement

PLAN D'ECHANGE-CESSION

au profit de la Ville d'Aix-en-Provence

CE PLAN DEVANT ETRE ANNEXE A UN ACTE NOTAIRE
 NA PAS FAIT L'OBJET D'UN PROCES-VERBAL DE BORNEAGE.

(Parcelles à recevoir en échange par la Ville d'Aix-en-Provence)

NUMERO	Coordonnées des points de division et de repérage		DISTANCE	Définition des points
	X	Y		
A	851276.30	140946.81	0,58	Non matérialisé
B	851276.42	140946.23	9,63	Non matérialisé
C	851278,29	140936,79	8,19	Non matérialisé
D	851286,33	140938,34	1,18	Non matérialisé
E	851287,49	140938,57	Non matérialisé	Non matérialisé
F	851242,04	140939,39	10,62	Non matérialisé
G	85124,11	140928,97	3,02	Non matérialisé
H	851247,07	140929,56	1,76	Non matérialisé
I	851247,41	140927,83	Non matérialisé	Non matérialisé
J	851248,31	140923,29	2,35	Non matérialisé
K	851250,62	140923,74	4,44	Non matérialisé
L	851254,98	140924,61	1,49	Non matérialisé
M	851265,27	140923,16	Non matérialisé	Non matérialisé
T	851264,16	140924,82	Angle du bâtiment	Angle du bâtiment
2	851291,51	140930,40		

ECHELLE : 1/200



Bureau principal : "Le Val Saint-Jean" F, 39 avenue Jules Ferry, 13617 Aix-en-Provence cedex 01
 Tél. 04 42 26 11 77 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com
 Bureau secondaire : 10, Bd Jean-Jaures, BP 527, 83470 Saint-Maximin la Sainte Baume
 Tél: 04 94 78 13 57 - Fax: 04 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

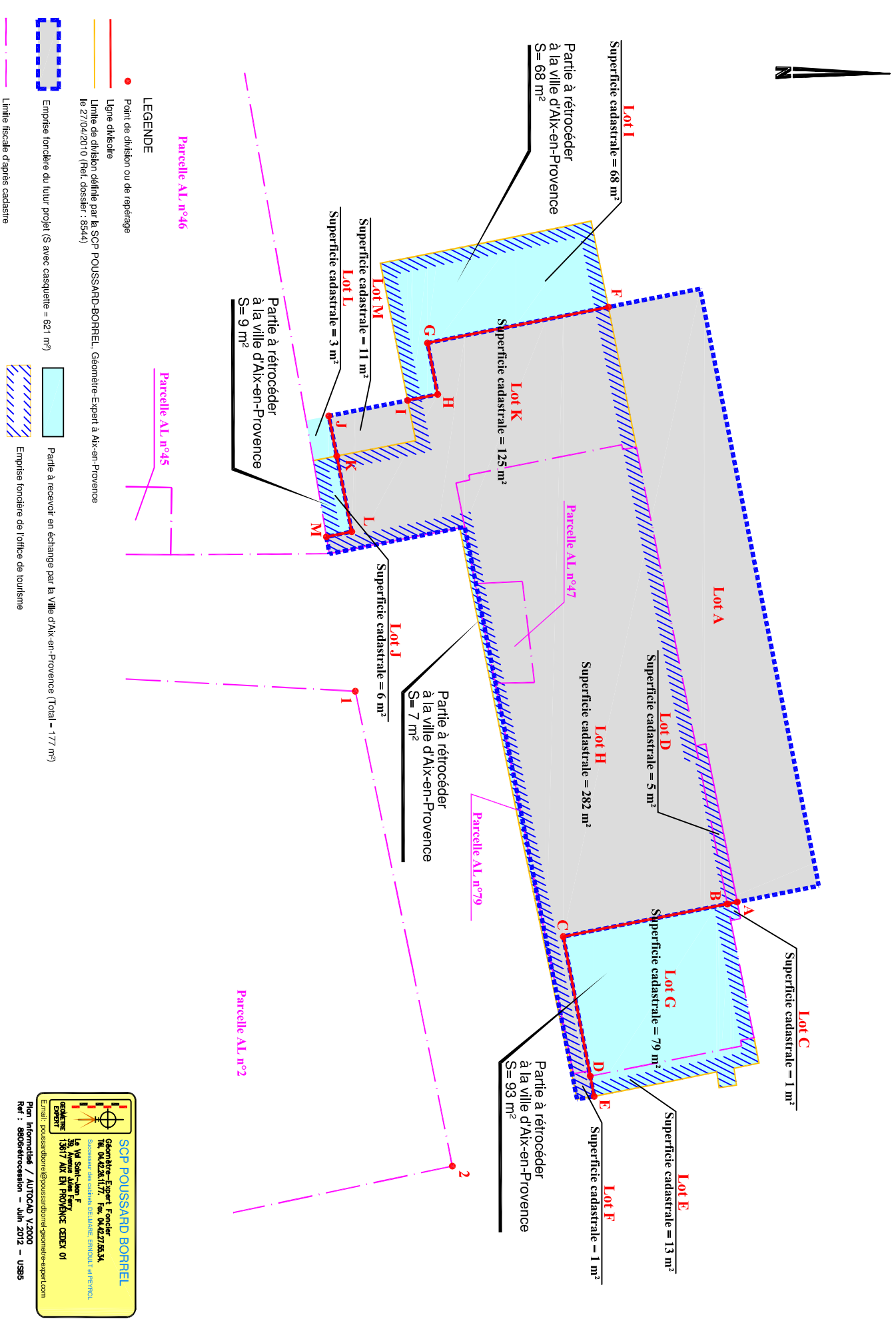
L'AUTHENTICITE DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSUREE PAR LA SIGNATURE DU GEOMETRE-EXPERT
 REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVEE

Ref : 8606



PLAN A L'ECHELLE DU 1/2000

Coordonnées rattachées au système LAMBERT

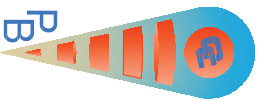


SCP POUSSARD BORREL
 Géomètre-Expert Foncier
 Tél. 04 42 26 11 77 - Fax. 04 42 27 55 34
 Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL.
 39 Avenue Jules Ferry
 13617 Aix-en-Provence Cedex 01
 Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

Plan Informatique / AUTOCAD V2000
 Ref : 8606trccession - Juin 2012 - USB

S.C.P. POUSSARD BORREL

Géomètre - Expert Foncier
(Successeur des Cabinets DELMARE, ERNOULT et PEYROL)



COMMUNE DAIX-EN-PROVENCE
QUARTIER " Centre Ville "

CADASTRE : Section AL n° 1 - 47 - 77 - 78 - 79 - 80 - DP

Site de l'Office de Tourisme
Projet d'aménagement

COUPE DU PROJET

Plan 5

ECHELLE : 1/200



Bureau principal : 14, rue de la Liberté F. 38 avenue Jules Ferry - 13817 Aix-en-Provence cedex 01
Tél. 04 42 83 11 77 - Fax 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel.com

Bureau secondaire : 10, Bd Jean-Jaures, BP 527 - 83470 Saint-Maximin la Sainte Baume
Tél. 04 94 78 13 37 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel.com

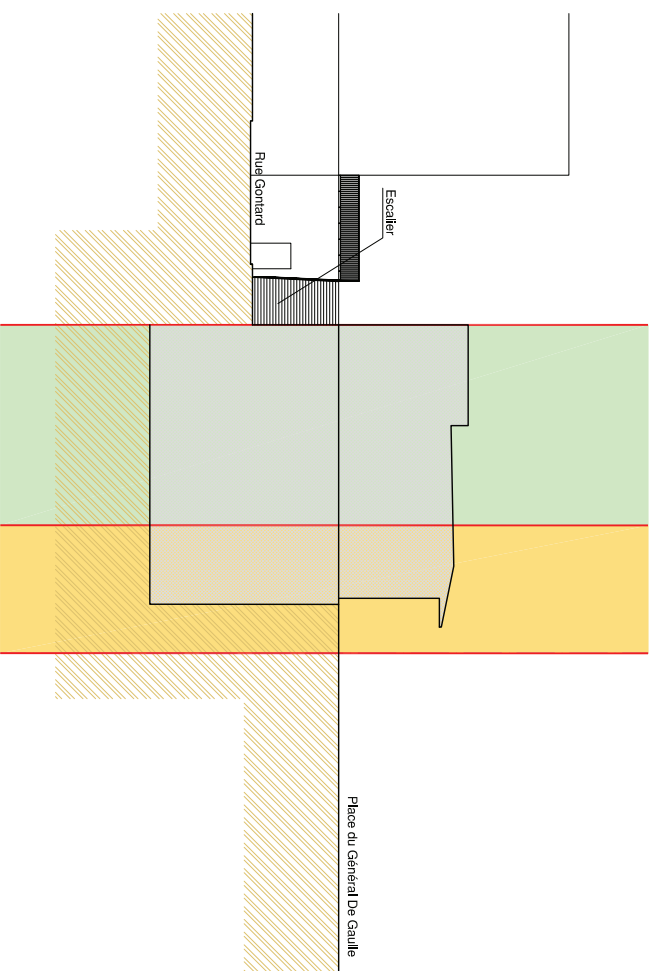
L'IMPRIMERIE DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ DU GÉNÉRALISTE EXPERT
REPRODUCTION STRICTEMENT RÉSERVÉE

Réf : 8506


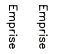


PLAN A L'ECHELLE DU 1/200e
Nivellement rattaché au N.G.F

Coupe A-A'

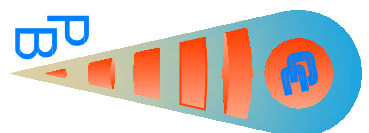


LEGENDE

-  Emprise foncière à déclasser
-  Emprise foncière actuelle de l'Office de Tourisme



COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
 QUARTIER " Centre Ville "
 CADASTRE : Section AL n° 1 - 47 - 77 - 78 - 79 - 80 - DP



Site de l'Office de Tourisme
 Projet d'aménagement

DIVISION PARCELLAIRE

Création d'une servitude de passage

ECHELLE : 1/200



Bureau principal : "Le Val Saint-Jean" F. 39 avenue Jules Ferry, 13617 Aix-en-Provence cedex 01
 Tél. 04 42 26 11 77 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com
 Bureau secondaire : 10, Bd Jean-Jaures, BP 527, 83470 Saint-Maximin la Sainte Baume
 Tél. 04 94 78 13 57 - Fax: 04 42 27 55 34 - Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

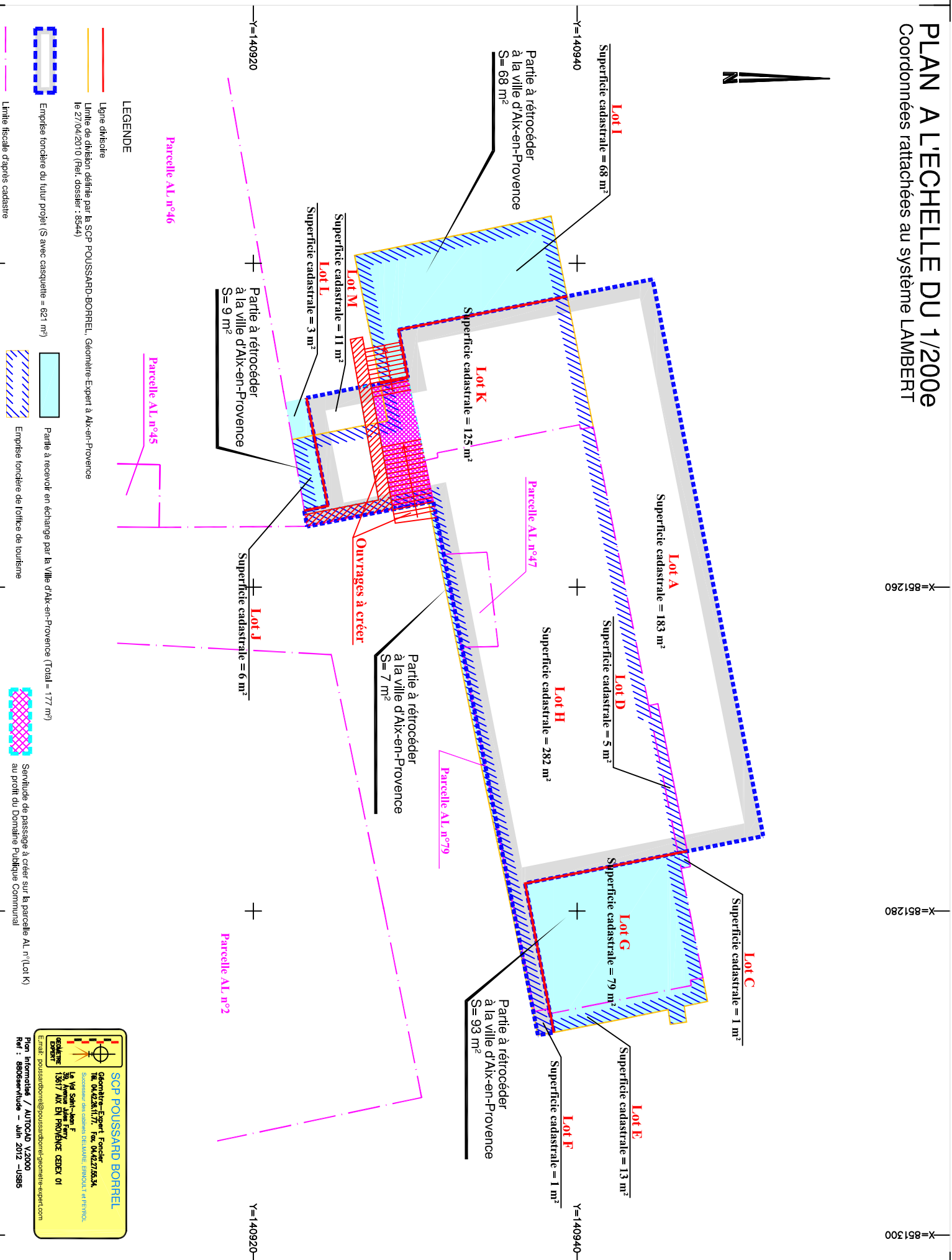
L'AUTHENTICITE DE CE DOCUMENT EST EXCLUSIVEMENT ASSUREE PAR LA SIGNATURE DU GEOMETRE-EXPERT
 REPRODUCTION STRICTEMENT RESERVEE

Ref : 8606



PLAN A L'ECHELLE DU 1/200e

Coordonnées rattachées au système LAMBERT



SCP POUSSARD BORREL
 Géomètre-Expert Foncier
 39 Avenue Jules Ferry
 13617 Aix-en-Provence Cedex 01
 Tél. 04 42 26 11 77 Fax. 04 42 27 55 34
 Email: poussardborrel@poussardborrel-geometre-expert.com

Plan Informatique / AUTOCAD V2000
 Ref : 8606rev1/06 - Juin 2012 - US93



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

Tgdomaine013@dgfp13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎: 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et des Commissions
Hôtel de Ville
13616 Aix en Provence Cedex 1

Marseille le 20/01/2012

Objet : Cession de Office du Tourisme Place du général de Gaulle à Aix en Provence
V/Référence : lettre du 10/01/2012 CMM/IP/n° 04-12 (affaire suivie par MME MANTET MISTRAL
N/Référence : avis 2012-001V0144/143

Madame le Maire

Par lettre visée en référence, dans le cadre de la cession de l'Office de Tourisme sis place du Général de Gaulle, vous avez sollicité l'évaluation

- d'une emprise de 197m² à détacher du domaine public et destinée à être cédée à la SARL GCH
- d'une emprise de 177 m² à détacher des parcelles AL 1,47 77à 80, que la Sarl GCH doit rétrocéder à la Ville d'Aix.
- d'une servitude de passage au profit de la ville, d'une superficie de 20m²

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle des biens et droits dont il s'agit est de

Emprise à céder après déclassement du Domaine Public: 877 000 € HT

(HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE EUROS HT)

Emprise rétrocédée par la SARL GCH: 788 000€

(SEPT CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS HT)

Servitude de passage: 71200€

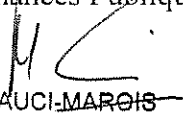
(SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENTS EUROS HT)

Veuillez recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,

Par délégation

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint


Michèle GAUCI-MARCOIS
Administrateur des finances
publiques adjoint

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques